



## Un programme d'assurance collective adapté aux entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale

La FIHOQ, en collaboration avec HortiCompétences et Les conseillers en avantages sociaux SAGE, offre aux membres de ses associations affiliées un programme d'assurance collective adapté aux besoins des entreprises de l'industrie.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009, ce programme est spécifiquement adapté aux entreprises, dont les employés travaillent 6 mois et plus par année.

Notre programme multi-employeurs peut générer des économies de l'ordre de **10% à 25%** comparativement à un régime non mutualisé.

Ce programme est exclusif aux entreprises membres des associations affiliées à la FIHOQ et leur permet d'offrir de meilleures conditions à leurs employés, tout en bénéficiant d'économies substantielles.

## Une offre exclusive aux membres...

# Des avantages concurrentiels pour vos employés!

Un programme d'assurance collective qui répond à vos besoins...

### COMMENT?

- ✓ Assurance soins médicaux (paramédicaux, hospitalisation, ambulance, voyage)
- ✓ Assurance invalidité à court et long terme (assurance salaire)
- ✓ Assurance médicaments
- ✓ Assurance soins dentaires
- ✓ Assurance maladies graves
- ✓ Assurance-vie
- ✓ Autres protections disponibles

### POUR QUI?

Pour tous les employés qui travaillent 26 semaines (6 mois) et plus par année dans une entreprise œuvrant en horticulture ornementale, membre d'une association affiliée à la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

### POURQUOI?

- ✓ Pour garder vos employés dans votre entreprise en leur offrant plus d'avantages.
- ✓ Pour intéresser des employés potentiels.
- ✓ Pour vous démarquer des autres employeurs.
- ✓ Parce que ce programme est flexible, adapté à l'industrie de l'horticulture ornementale, et qu'il vous permet de choisir les options selon vos besoins.

Sans régime d'assurance collective, vos employés doivent défrayer des frais annuels importants pour l'assurance médicaments à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Comme employeur, vous pouvez faire la différence! En adhérant à notre programme d'assurance collective.

Si vous participez déjà à un plan d'assurance collective, la force du regrou-

pement peut vous faire réaliser des économies ou améliorer la couverture déjà proposée.

## Comme employeur, vous pouvez faire la différence!

En adhérant à notre programme d'assurance collective, vous permettez à vos employés d'obtenir une meilleure couverture que l'Assurance médicaments du Québec, et ce, à un coût moindre ou équivalent, selon votre participation financière.

Plus d'informations au verso

### Rappel

Ce programme d'assurance collective est réservé aux entreprises membres d'une association affiliée à la FIHOQ.

## DES EXEMPLES CONCRETS DE GARANTIES ET D'ÉCONOMIES...

Garanties	Régie de l'assurance maladie du Québec	Employés 6 à 8 mois	Employés 8 mois et +
<b>Assurance invalidité de courte durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance-emploi :</li> <li>- 55 % du salaire, imposable</li> <li>- 15 semaines de prestations</li> <li>- 14 jours d'attente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance-emploi :</li> <li>- 55 % du salaire, imposable</li> <li>- 15 semaines de prestations</li> <li>- 14 jours d'attente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestations :</li> <li>- 66,67 % du revenu brut</li> <li>- 1<sup>er</sup> jour accident, 1<sup>er</sup> jour hospitalisation et 7<sup>e</sup> jour maladie</li> <li>- 17 semaines de prestations</li> </ul>
<b>Assurance invalidité de longue durée</b>	Prestations de la Sécurité du revenu (RRQ), si admissible	Prestations de la Sécurité du revenu (RRQ), si admissible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestation :</li> <li>- 66,67 % du revenu brut</li> <li>Délai de carence :</li> <li>- après l'assurance-emploi</li> <li>- suite à l'assurance invalidité de courte durée</li> <li>- Prestations payables jusqu'à 65 ans</li> </ul>
<b>Assurance-maladie complémentaire (incluant médicaments)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Médicaments remboursés :</li> <li>- à 68%</li> <li>- franchise 16 \$/mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance médicaments :</li> <li>- Remboursement à 80 %</li> <li>- Carte à paiement direct</li> <li>- Franchise de 3 \$ par médicament</li> <li>Services paramédicaux :</li> <li>- Remboursement à 80 %</li> <li>- Maximum de 300 \$ par spécialiste</li> <li>Autres frais médicaux couverts :</li> <li>- Remboursement à 80 %</li> <li>Franchise annuelle de 25 \$ ind / 50 \$ fam pour les paramédicaux et autres frais</li> <li>Examen de la vue 50 \$/24 mois</li> <li>Hospitalisation :</li> <li>- Chambre semi-privée à 100 %</li> </ul>	
<b>Assurance-vie</b>	Aucune protection	À partir de 10 000 \$	
<b>Mort accidentelle et Mutilation</b>	Aucune protection	À partir de 10 000 \$	
<b>Assurance-vie des personnes à charge</b>	Aucune protection	5 000 \$ conjoint(e) 2 500 \$ enfants	
<b>Soins dentaires*</b> (*pour les entreprises de 5 employés et +)	Aucune protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soins préventifs</li> <li>Soins de base</li> <li>Restaurations mineures :</li> <li>- Remboursement à 80 %</li> <li>- Franchise annuelle de 25 \$ ind / 50 \$ fam</li> <li>- Maximum annuel de 1 000 \$</li> <li>- Examen de rappel aux 6 mois</li> </ul>	
<b>Coûts</b>	563 \$/année par adulte	Estimation sans frais	

Le programme de base offert par SAGE comprend une assurance maladie complémentaire avec assurance-vie, auxquelles on peut ajouter une assurance salaire (courte ou longue durée), soins dentaires, etc. Les montants et les protections sont indiqués à titre informatif, ils varient selon les contrats. Pour les entreprises qui ont déjà un régime d'assurance collective, nous vous offrons les mêmes garanties que vous avez avec les économies d'échelle du programme d'association.

### Fiche de l'entreprise pour devis

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable: \_\_\_\_\_ Nombre d'employés: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Votre entreprise a-t-elle déjà un régime d'assurance collective? OUI  NON

Avec quel assureur? \_\_\_\_\_ Date de renouvellement: Jour \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_

Si non, désirez-vous recevoir de l'information sur la mise en place d'un régime d'assurance collective?  
OUI  NON

Je suis membre d'une association affiliée à la FIIHQ: OUI  NON

Précisez la ou les associations dont vous faites partie: \_\_\_\_\_

**Veuillez retourner cette fiche, par télécopieur, à l'attention de la firme SAGE au 1-866-922-8989.**

**Pour toute information, nous vous invitons à contacter David Richard ou Jimmy Turcotte au 1 877 622-8550 ou par courriel à drichard@sagedecision.com et jturcotte@sagedecision.com.**